

## **MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE**

Procès-verbal de la séance du conseil municipal, tenue le 11 février 2019 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette.

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire  
Mme France Rivet, conseillère  
Mme Tammy Titley, conseillère  
M. Réjean Fournier, conseiller  
M. André Beaudin, conseiller  
M. Dany Paquet, conseiller  
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

### **2019-02-18 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. Mme Céline Chayer fait fonction de secrétaire.

### **2019-02-19 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Dany Paquet, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

### **2019-02-20 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2019**

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par M. Réjean Fournier, le procès-verbal du 22 janvier 2019 est adopté à l'unanimité des conseillers.

### **2019-02-21 - COMPTE À PAYER**

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Dany Paquet, il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Céline Chayer directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Comptes payés du 23 janvier au 10 février 2019 :	\$ 15, 275.11
Salaire 23 janvier au 11 février 2019:	\$ 29, 375.46
Comptes à payer du 11 février 2019 :	\$140, 034.57
Prélèvement :	\$ 11, 958.71
 TOTAL :	 \$196, 643.85

Céline Chayer  
Directrice générale

### **2019-02-22 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-01 POUR AMENDER LE RÈGLEMENT 2017-08 CONCERNANT LE SALAIRE DU CONSEIL ET TARIF APPLICABLE AU REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL ET SES EMPLOYÉS**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. André Beaudin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement no 2019-01 pour

amender le règlement 2017-18 concernant salaire du conseil et tarif applicable au remboursement de dépenses des membres du conseil et ses employés.

**2019-02-23 - INTERSECTION COIN CHEMIN ST-PHILIPPE ET RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT le nombre élevé d'accidents à l'intersection de la Route 325 et du chemin St-Philippe;

CONSIDÉRANT la gravité des accidents à cette intersection;

CONSIDÉRANT le nombre de poids lourds sortant des sablières;

CONSIDÉRANT le nombre quotidien d'utilisateurs;

CONSIDÉRANT le nouvel accès à la rue des Demoiselles;

CONSIDÉRANT que cet accès se situe dans une zone de 90 km/heure;

CONSIDÉRANT le développement résidentiel sans cesse croissant du secteur;

CONSIDÉRANT la présence de cyclistes;

CONSIDÉRANT que l'accès à la rue des Demoiselles se situe en bas de la côte et que l'accès est peu visible, venant du côté nord;

CONSIDÉRANT les multiples demandes de la Municipalité;

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme Tammy Titley, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des Transports de réitérer la demande d'un feu clignotant à l'intersection du chemin St-Philippe et de la Route 325;

QUE la vitesse soit diminuée à 50 km/heure sur la Route 325 aux abords de la rue des Demoiselles direction nord et sud;

QUE de nouveaux panneaux de signalisation soit installés sur la Route 325 indiquant la présence de l'accès à la rue des Demoiselles;

QUE la résolution soit acheminée à la Députée de Soulanges, Mme Marilyne Picard, au Ministre des Transports, M. François Bonnardel, au Ministère des Transports ainsi qu'à M. Marc Robert, directeur des postes de la M.R.C. de la Sûreté du Québec.

**2019-02-24 - AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-02 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE AU RÉGIME CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX (L.R.Q., c.R-9.3)**

Le conseiller André Beaudin donne avis de motion pour la présentation du projet de règlement no 2019-02 concernant l'adhésion de la Municipalité de Rivière-Beaudette au régime constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c.R-9.3)

**2019-02-25 - PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019-02 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE AU RÉGIME CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX (L.R.Q., c.R-9.3)**

Présentation du projet de règlement no 2019-02 concernant l'adhésion de la Municipalité de Rivière-Beaudette au régime constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c.R-9.3)

**2019-02-26 - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE**

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année :

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2010 et que le rapport annuel 2015 a été préparé par M. Michel Bélanger :

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu copie du rapport annuel 2015 et ont pris connaissance de son contenu :

Il est proposé par Mme Tammy Titley  
Appuyée par M. André Beaudin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter le rapport annuel 2015 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

D'autoriser la transmission du rapport annuel 2015 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin de le transmettre au ministre de la Sécurité publique.

**2019-02-27 - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE**

Reporter à une séance ultérieure.

**2019-02-28 - GALA MÉRITAS ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES**

Sur la proposition de Mme Tammy Titley appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire une contribution de \$100.00 pour la Gala Méritas de l'école Secondaire Soulanges.

**2019-02-29 - COMPTE À RECEVOIR CAMP DE JOUR ÉTÉ 2018**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire les comptes à recevoir du camp de jour 2018 au montant de \$2422.00 à mauvaise créance.

**2019-02-30 - ENTENTE CANADA/QUÉBEC RELATIVE AU FOND DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR 2019-2023**

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tel que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît par la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur commerce;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, à la députée de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadiennes des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

**2019-02-31 - CORRECTION RÉSOLUTION NO 2018-10-214 ACHAT GÉNÉRATRICE CENTRE LOISIRS**

Sur la proposition de M. André Beaudin appuyée par M. Dany Paquet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajouter à la résolution no 2018-10-214 achat d'une génératrice pour le centre des loisirs à même le surplus libre.

**2019-02-32 - FÊTE DES BÉNÉVOLES**

Il y aura un brunch d'organiser pour les bénévoles le 7 avril prochain.

**2019-02-33 - FÊTE ESTIVALE**

Il y aura une fête de la St-Jean-Baptiste le 22 juin 2019.

**2019-02-34 - ENTENTE CROIX ROUGE**

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente avec la croix rouge pour 3 ans avec une contribution de 0,17¢ per capita pour 2019, 0,17¢ per capita pour 2020, 0,17¢ per capita pour 2021.

**2019-02-35 - AUTOROUTE 20 AJOUT D'ÉCLAIRAGE ET SÉCURITÉ**

CONSIDÉRANT le nombre élevé d'accidents sur l'autoroute 20 à l'approche des deux viaducs dans les directions Est et Ouest entre le Km 0 et Km 2;

CONSIDÉRANT la gravité de ces accidents;

CONSIDÉRANT que plusieurs de ceux-ci ont entraînés le décès d'automobilistes;

CONSIDÉRANT que ces accidents entraînent une perte économique considérable pour la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que près de 60, 000 véhicules par jour utilisent l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT que lors d'accidents le trafic est détourné vers la Route 338 et certaines rues de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les coûts engendrés pour la Municipalité en raison de la détérioration des rues et des coûts engendrés pour le déploiement de son service d'incendie;

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des Transports d'améliorer la sécurité à l'approche des viaducs en améliorant l'éclairage;

QUE la signalisation soit également revue;

QUE des panneaux réfléchissants soit installés tout le long des courbes dans les deux directions;

QUE la Municipalité soit tenue informée des mesures de mitigation proposées par le Ministère et que lesdites mesures soient appliquées dans les plus brefs délais.

QUE la résolution soit acheminée à la Députée de Soulanges, Mme Marilyne Picard, au Ministre des Transports, M. François Bonnardel, au Ministère des Transports ainsi qu'à M. Marc Robert, directeur des postes de la M.R.C. de la Sûreté du Québec

### **2019-02-36 - PÉRIODE DE QUESTION**

Monsieur le Maire laisse la parole à l'assistance pour la période de questions de la fin de l'assemblée.

- Site de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges
- Égout Pointe Lalonde
- Propreté route 338

### **2019-02-37 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. André Beaudin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 :50 heures.

Mme Céline Chayer  
Directrice générale

M. Patrick Bousez  
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.